

A.T. Kibungu *el*

MPh.-
TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI
SERVICE DU PERSONNEL.

*3782 / PE 2/07/ATA
27.6.19*

No 113/ 4.266 /B8a

KIBUNGO



NOTE DU SERVICE DU PERSONNEL.

L'index number étant revenu au taux de 314,548 à la date du 1er octobre 1958, j'ai l'honneur de porter à la connaissance du Personnel européen que le coefficient de majoration des diverses indemnités variant suivant cet index est passé à partir de la même date de 28 % à 24 %.

Le coefficient influençant les indemnités du Personnel Auxiliaire passe de 34 à 30 %.

Usukuma, le 14 octobre 1958.
Le Chef de Service,
A. HERRIOT,